



Délibération n°2018-03-12-33

Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dans sa séance du 12 mars 2018, sous la présidence de M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université de Montpellier,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 15 février 2018,

Le Vice-Président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire entendu,

a délibéré :

Objet : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 15 février 2018 - approbation des propositions de modalités et de critères de recrutement en Master.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres de se prononcer.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 30

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 0

A la majorité, les membres du Conseil d'Administration approuvent les propositions de modalités et de critères de recrutement en Master, telles que jointes en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 13 mars 2018.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



Classée au recueil des délibérations sous la référence : 2018-03-12-33-deliberation-ca-um-cfvu-15-fevrier-2018-propositions-modalites-et-criteres-recrutement-master.

V. Recrutement en Master

➤ Liste de critères de recrutement possibles pour les formations de l'UM

L'accès à une formation du deuxième cycle est subordonné aux critères de recrutement définis ci-après et à l'évaluation du niveau de l'ensemble des dossiers de candidature déposés.

Critères UM	Informations complémentaires sur les critères
Appréciation portée sur les relevés de notes et/ou des diplômes	Préciser sur quelles unités d'enseignement et quelle(s) année(s)
Appréciation portée sur les compétences acquises au cours du parcours du candidat	L'appréciation porte sur la qualité de l'ensemble du dossier du candidat et éventuellement l'entretien
Appréciation portée sur le CV	Le CV permet d'apprécier notamment l'expérience professionnelle éventuelle (stage, CDD,...), la maîtrise d'une langue étrangère et/ou du français, l'admissibilité à un/des concours, le fait d'être titulaire d'une formation spécifique, ...
Appréciation portée sur la lettre de motivation	La lettre de motivation permet d'apprécier notamment la qualité rédactionnelle, la cohérence entre la formation souhaitée et le projet professionnel, ...
Appréciation portée sur les certifications et documents divers	Le candidat précise s'il est titulaire d'une certification attestant d'un niveau. Préciser le type de certification : Score IAE message (uniquement pour certains masters des instituts MOMA et IAE), TOEIC, TOFL, CLES, ILEC, etc...
Entretien individuel et/ou test	Préciser les modalités (la durée, présentation de 5mn...)